

Lettre d'information de l'équipe CFDT du SDIS44

EDITO

Au nom de toute la section CFDT du SDIS44 je vous souhaite une très bonne année 2014 à vous et à vos proches. Voici une année qui débute avec la mise en place du nouveau règlement temps de travail sur lequel nous resterons très vigilants quant à son application dans les services sachant que, fin d'année, nous reviendrons sur son évaluation avec la gouvernance. 2014 sera aussi, nous l'espérons, une période de négociation sur une prise en charge partielle de la mutuelle santé, comme cela a été mis en place dans certaines collectivités du département. Enfin 2014 sera pour l'ensemble du SDIS44, l'année d'un nouveau paysage syndical avec l'élection en décembre de vos représentants du personnel au CT (Comité technique), CHSCT, CAP et COS, mais pour cela nous reviendrons vers vous en cours d'année.

Emmanuel Joubert

Secrétaire de section CFDT SDIS44

Nos référents CFDT au SDIS44

A tous moments vous pouvez solliciter la CFDT soit en contactant la section par mail ou par téléphone mais aussi par le biais de nos référents au sein des structures

CTA Codis/Gpt opération :

Sandrine Minier Frédéric Le Roux

Gesvrine

Sophie Couturier (SSSM) Françoise Durand (COS)
Dominique Ollivier (GIT) Florence Poupet (DRH)
Emmanuel Joubert

Gpt Nantes/ Cis Gouzé

Pierrick Guilbaud Philippe Raimbaud

Cis St Herblain Yoann Le Floch

ULC/Cis Carquefou

Sylvain Hamon (PUI) David Luciani (Logistique)

Gpt St Nazaire/Cis St Nazaire Christophe Ferrand

Cis La Baule Steve Maillard

Cis Pornichet Rolland Chauveau

Gpt Riaillé Cécile Lochu

Cis Ancenis Eric LeBlevec

Gpt de Bourgneuf/ Cis Pornic et St Brévin Luc Paul (Gpt)

La complémentaire santé

Depuis 2012, les employeurs des fonctions publiques territoriales peuvent participer au même titre que la prévoyance santé (mis en place début 2013 au SDIS44) à la complémentaire santé. Plusieurs choix sont possibles, soit la collectivité négocie une convention de participation qui s'apparente à un contrat de groupe ou soit elle participe financièrement à un contrat individuel labellisé. Aujourd'hui la plupart des collectivités qui ont décidé d'aider leurs agents à financer leur mutuelle santé ont opté pour la participation financière à un contrat labellisé. C'est le cas de collectivités comme Nantes et Nantes Métropole avec qui nous partageons certains élus. Pour ces agents, les deux collectivités proposent une participation allant de 10 à 25€ selon le salaire net annuel de l'agent. D'autres ont décidé d'appliquer un montant selon le revenu mais aussi la composition de la famille, ce qui est le cas de la mairie de Saint-Sebastien.

A l'instar du Conseil Général, le SDIS44 n'a pas pris encore de décision dans la prise en charge de la complémentaire santé de ses agents. Avec la mise en ligne en fin d'année dernière d'un sondage portant sur ce sujet de la part de la RH, nous avons une lueur d'espoir sur la mise en place de discussion concernant cette avancée sociale qui permettrait aux agents une augmentation de leur pouvoir d'achat ou de bénéficier d'une meilleure prise en charge de leur dépenses de santé. Donc pour 2014 nous resterons mobilisés sur la question..... A Suivre





RESTEZ AU COURANT !!!!

Vous voulez recevoir l'information du syndicat CFDT SDIS44, rien de plus simple, rendez vous sur notre site :

<http://www.cfdt-sdis44.fr/>

Puis sous le titre à droite

Entrez votre mail (Le sdis44 autorise les agents à utiliser leur boîte mail professionnelle) puis cliquez sur

ABONNEMENT A L'INFORMATION

Inscription à la newsletter

Votre eMail

- Notifications de publication d'articles
 Newsletters du blog

OK

Quelques minutes après vous recevrez un mail vous demandant de valider. Et voilà, c'est bon. Vous recevrez une à deux informations par semaine .

Vos coordonnées mail restent confidentielles comme la CNIL le demande.

AGENDA

14 Janvier : Rencontre avec Mr Bocher

4 Février : Réunion d'information syndicale au CIS St Herblain (14h)

25 Février : CTP

28 Février : CAP

6 mars : HMI
10h-12h Gesvrine
14h-16h ULC (à confirmer)

18 Mars : CHSCT

LA CAP

Qu'est-ce que la C.A.P. ?

La Commission Administrative Paritaire (CAP) est une instance pouvant statuer sur :

- La notation, L'avancement d'échelon,
- Le tableau d'avancement (avancement de grade)
- La promotion interne, Le refus de titularisation,
- La prolongation de stage, Les litiges sur le temps partiel,
- La mise à disposition, le détachement et/ou la disponibilité,
- Le reclassement pour inaptitude physique,

Cette instance se réunit au moins 2 fois par an.

Qui est concerné ?

Tout le monde !!! Au SDIS 44, il y a quatre CAP :

- CAP SPP de catégorie C,
- CAP PAT de catégorie A,
- CAP PAT de catégorie B,
- CAP PAT de catégorie C.

Qui siègent à la CAP ?

C'est une instance fermée au public. Seuls peuvent siéger le Président (actuellement M. BOCHER), les représentants de la collectivité (la Direction) et les représentants du Personnel.

Les représentants CFDT aux CAP sont :

	Titulaires	Suppléants
PAT catégorie A	Philippe SIMON – LE GUERN	Pascal BLUTEAU
	Christelle PASSE	
PAT catégorie B	Françoise DURAND	Françoise DURAND – LE ROY
	Dominique OLLIVIER	Philippe RAIMBAUD
	Patrick CONVERT	
PAT catégorie C	Sophie COUTURIER	Frédéric LE ROUX
	David LUCLANI	Patrice PENNUEN
	Chrisèle BARILLE	Catherine GRIMAUD

La prochaine CAP (le 28 février 2014) concernera la notation et les avancements d'échelons.

RETROUVEZ NOUS SUR LE WEB

Notre site internet :

<http://www.cfdt-sdis44.fr/>

Notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/CFDTSdis44>



COMPTE RENDU CTP DU 17 OCTOBRE 2013

Vous trouverez ci-joint après notre compte rendu du CTP du 17 octobre portant surtout sur le temps de travail. Vous trouverez aussi un compte rendu plus spécifique pour les agents du CTA. Bonne lecture...



RECHERCHER

Rechercher

ETRE INFORME

Inscription à la newsletter

REVUE DE PRESSE

INFORMATION CFDT

Conseil de l'Etat
Fonctionnaires de catégorie C
augmentation de salaire en 2014 - Trouver l'emploi



Pour nous contacter cfdt.sdis44@gmail.com ou tél.: 02 28 09 84 33 / 06 14 82 68 16